

Une bouteille liqueur, maison Rocher Bourgaud.
Une bouteille de liqueur, maison Brunon Chauvet.
Un panier de pêche, maison Rastier.
Un lot, magasin Le Printemps.
Une bouteille de Portos, maison Monard.
Vin vieux, café Poncet.
Un lot, Sylvain Perrin.
Un lot, brasserie Hilaire.
Un lot, Cizeron, restaurateur.
Une mitrailleuse, Mme Nébout.
X... Six tasses à café, pot à eau porcelaine, Saladier porcelaine, 2 bouteilles vin vieux, un déjeûner, Paire de bois porcelaine dorée, baguette cycliste, flacon de parfumerie, 2 coffrets de dragées, 2 bouteilles vin vieux.
Et une infinité d'autres lots que nous ne pouvons pas énumérer.
L'exposition des lots aura lieu incessamment. Nous prions les personnes qui s'intéresseraient à notre œuvre de nous faire parvenir leurs cadeaux, si petits soient-ils au siège social, café Guillard.

Abus de confiance
L'administration de la Bourse du Travail de Saint-Chamond déposait, il y a quelque temps, une plainte contre le nommé François Garinand, moutonier âgé de 38 ans, qui s'était emparé d'une somme de 600 francs et avait pris la fuite.
Une instruction fut ouverte et M. Ragueys délivra contre Garinand, un mandat d'arrêt.
Des recherches furent faites par le service de la Sureté et ce matin deux agents mettaient en état d'arrestation le coupable recherché.
Après interrogatoire, le coupable a été conduit au dépôt du Parquet et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Entre femmes
C'était hier la journée des batailles de femmes ; deux plaintes de ce genre ont été déposées hier soir entre les mains de M. le commissaire de police de permanence.
A 8 heures, se présentait au bureau central Mme Massotier Eugénie, âgée de 29 ans, ménagère, 3, rue Cugnot. Elle raconta au commissaire de police qu'elle venait d'être frappée de plusieurs coups de bâtonnier par une de ses voisines, la femme Coste, et, en terminant, concluait par une plainte.

Cette affaire n'était pas encore terminée qu'une dame Bernard, demeurant 17, rue Notre-Dame, vint à son tour se plaindre d'avoir été frappée par la femme Charrat, sa voisine.
Le magistrat enregistrera les plaintes et renverra les deux femmes en leur promettant d'ouvrir une enquête.

Précoces voleurs
M. le brigadier de police Froment, se rendait la nuit dernière, vers 3 heures et demie du matin au bureau central pour prendre son service, lorsqu'à l'angle des rues d'Arcole et des Deux-Amis, il aperçut 7 ou 8 gamins, qui, à sa vue, s'empresèrent de dévaler à toutes jambes, en abandonnant une biche de lait.
Cette fuite précipitée attira l'attention de M. Froment, qui, s'il ne put arrêter aucun des voleurs, prit la biche abandonnée et la porta au bureau central.
Elle est au nom de M. Defour Jean, à Saint-Romain-les-Atheux, canton de Saint-Genest-Malifaux.

Une devanure brisée
Dans l'après-midi d'hier, vers 3 heures, une voiture conduite par M. Chénel, laitier, à Saint-Genest-Malifaux, entra place du Peuple, venant de la rue Neuve.
Par un mouvement irrésistible du volancier, le véhicule vint heurter la devanure du magasin de MM. Laru et Perret, situé à l'angle et la brisa.
Une enquête est ouverte.

Les conséquences d'une « noce »
M. Manderron Joseph, âgé de 30 ans, domicilié à Parilly (Rhône), était venu à Saint-Etienne, appelé par ses affaires.
Chemin faisant, il s'arrêta rue de la République, au bar de la Chabrière, et se laissa aller à faire la noce. Il y trouva des agréments qu'il jugea nouveaux et y resta jusqu'à 3 heures et demie du matin.
A ce moment, il voulut quitter ce lieu de délices et constata avec une surprise désagréable — oh ! combien — qu'une somme de 20 à 30 francs lui avait été soustraite. Il alla aussitôt trouver les agents de service place Fourneyron et leur expliqua son cas. Ces derniers, habitués à des vicissitudes de cette nature, le consolèrent tant bien que mal et l'invitèrent à aller déposer une plainte à M. le commissaire de police du premier arrondissement.

Les voleurs
Des procès-verbaux ont été dressés contre le jeune Gouilloux Claude, manœuvre, âgé de 17 ans, inculpé de vol de divers objets au préjudice de Mme Vve Triollet, demeurant 31, rue Tarantaise, et contre des inconnus qui se sont emparés de 10 kilos de saucissons, de 2 kilos et demi de graisse et d'une certaine quantité de vin au préjudice de M. Guichard, passementier, 1, rue de Tardy.
La police fait des recherches pour retrouver les auteurs de ces vols.

Accidents de mines
Voici la liste des accidents de mines signalés hier :

Au puits de la Chama :
— Moulin François, rouleur, à la Terrasse, a été blessé par une pierre à la cuisse gauche.
Au puits de la Loire :
— Poyet Jean, chaudronnier, place du Peuple, est tombé et s'est fracturé le péron droit.
— Rey Joseph, boiseur, rue du Vieux Montaud, a été blessé au côté gauche de la poitrine.

Au puits Montmartre :
— Frécon Jules, glisseur, rue Roanuelle, s'est blessé à la main gauche.
— Varenne Mathieu, rouleur, 9, rue des Pénients, a été contusionné à la main droite.

Au puits Pélissier :
— Granjon Pierre, boiseur, route de St-Chamond, a été blessé à la jambe gauche en heurtant une pelle.

Au puits Saint-Louis
— Dupurt André, remblayeur, rue Tibbier-Verne, a été blessé par une benne à la main droite.

Trouvailles
Il a été trouvé par :
— M. Pizay Louis, 14, rue de la Plagne, une montre en argent pour dame.

Dramatique suicide
La dramatique suicide a causé cet après-midi un vif émoi place de l'Hôtel-de-Ville. Un commissionnaire, Seux Joannès, âgé de 38 ans, dit « Lassis » s'est jeté du quatrième étage dans la cour de la maison de Rochetaillée, 14, place de l'Hôtel-de-Ville.
A 1 heure 1/2, le désespéré se trouvait place Dorian avec un de ses collègues, lorsque survint le brigadier de police Therb.
— Vous savez, dit Seux au brigadier, j'en ai assez, je vais me pendre.
M. Therb écouta ces propos en souriant et s'éloigna. Quelques minutes après, il se remit dans la maison de Rochetaillée et resta un instant dans les escaliers.
A trois heures, au moment où le jeune Jérôme Bruyas, âgé de 15 ans demeurant rue des Chappes, arrivait sur le palier du 4^e étage, il vit Seux, qui était assis sur le rebord de la fenêtre de la cage d'escalier se pencher en arrière et tomber dans le vide. Le jeune homme descendit aussitôt dans la cour, où il constata que Seux avait rendu le dernier soupir.

M. Paillet, commissaire de police du 6^e arrondissement fut prévenu et procéda aux constatations légales, tandis que M. le docteur Loyal, requis, examinait le cadavre. La mort avait été instantanée. La matière cervicale avait jailli de tous côtés, et le sang sortait d'une immense plaie béante, tandis que des esquilles d'os gisaient autour du corps du malheureux désespéré.
Le cadavre a été transporté à la Morgue.

Seux Joannès, qui était célibataire, avait encore sa mère, qui habite 4, rue Traversière, où elle exerce la profession de lingère.

Pendant toute l'après-midi, de nombreux curieux ont stationné près du portail de la maison de Rochetaillée, que gardait un agent.

CLINIQUE DU D^r VIARD
73, rue de Paris, 13
Au deuxième étage dans la cour. Exclusivement créée pour la classe ouvrière et les employés peu aisés de St-Etienne et de ses environs.
Consultations : TOUS LES MATINS de 8 heures à 10 heures.
Les Dimanches et Fêtes jusqu'à midi consacrés aux ouvriers et ouvrières retenus à l'atelier dans la semaine.
TRAITEMENT DE TOUTES LES MALADIES
Spécialement :
des maladies des femmes, des enfants et des maladies de la peau et syphilitiques.
Vaporisations et Douches locales
NOTA : La Clinique du Docteur est absolument indépendante de son Cabinet.

CLINIQUE au 2^e étage dans la cour (Classe ouvrière et indigents) : tous les matins de 8 à 10 heures
De 8 à 9 heures du soir : Maladies spéciales.
CABINET au 1^{er} étage sur la Rue Classe aisée, (Commerçants, etc.) tous les jours de 2 h. à 4 heures, Médecine Générale et maladies des femmes.

Amélioration rapide. — Quissac (Gard), le 26 avril 1902. Ma femme souffrait beaucoup de névralgies. Elle a employé le Baume Victor, avec succès. Une amélioration sensible est survenue dès les premiers jours du traitement. Valez Léon. (Sig. lég.)

Cour d'Assises
DE LA LOIRE
L'AFFAIRE
de Saint-Genest-Malifaux
Suite de l'audience du 24 juin.

Non seulement l'audience du matin, mais encore une grande partie de celle du soir a été consacrée à l'interrogatoire des accusés.
Comme nos lecteurs ont pu s'en rendre compte, malgré un compte-rendu que les exigences de notre tirage nous a obligé d'écourter, tous les accusés ont opposé d'énergiques dénégations, seul Boste a donné des détails et ceux-ci ont été abandonnés.

L'audience du soir s'est encore lui qui fait à peu près les frais de la conversation.
Il raconte que Coste et Digonnet avaient trouvé le moyen de correspondre avec lui pour lui recommander de ne rien dire.
Le déteneur soulève naturellement la colère de ses co-accusés qui à plusieurs reprises l'interpellent violemment.

LES TÈMOINS
Ce n'est qu'à 5 heures que commence l'audition des témoins.
M. le docteur Raynaud a examiné les victimes. Sur Jean Mathévet il a relevé les traces de 19 blessures faites avec un corps contondant, notamment au bas-ventre, à la tête et autour du cou, Jean-Baptiste Mathévet a reçu six blessures, au front et aux cuisses, François a reçu des contusions et enfin la « Françoise » portait la trace de blessures au ventre et aux cuisses.
Le témoin vient à la barre guidé par un huissier.
Elle ne reconnaît pas Digonnet, mais elle déclare que 15 ans auparavant, elle a eu à son service un jeune berger du nom de Digonnet, enfant naturel, de la Haute-Loire.
Celle déclaration semble gêner considérablement Digonnet.
Les frères Mathévet viennent ensuite faire le récit de l'attentat. Ils disent que ceux qui les interrogèrent parlèrent en patois et les appelèrent par leurs prénoms.
On passe ensuite au voi dont M. Courtial, Bijoutier rue Gambetta a été victime.

Me. Ce témoin raconte les circonstances du vol.
L'audience est levée à 7 heures.

AUDIENCE DU 25 JUIL
Audience du matin

La foule est toujours considérable dans la salle, beaucoup même de curieux n'ont pu y trouver de place.
Dès l'ouverture de l'audience, qui a lieu à 9 heures, on reprend l'audition des témoins.

M. Brun, commissaire de police, a pratiqué une perquisition chez Coste Augustin. Il a découvert une carte d'état-major annotée et un vocabulaire composé de mots étranges et qui devait servir aux accusés à correspondre entre eux.

M. Rivals, commissaire de la Sureté de St-Etienne, donne des renseignements sur chacun des accusés ; ces renseignements sont naturellement déplorablement.

Le témoin raconte qu'il avait reçu les confidences d'un nommé Chauve, qui lui avait indiqué les accusés comme étant les auteurs de l'attentat de St-Genest-Malifaux.
Jacob est celui qui a indiqué Coste comme étant l'auteur du vol commis chez M. Courtial. Le soir, Coste est rentré chez lui en disant : « Le coup est fait ! »

M. Dupin, défenseur de Coste, demande au témoin s'il a vu cet accusé chez Coste.
Jacob répond que non.
D'après ce témoin, Coste aurait dit à un autre détenu qui n'est pas cité : — Si tu voulais dire que Boste m'accuse par vengeance, tu me sauverais. Coste nie ce propos.

Digonnet, soulevant un incident à propos de la déposition du gardien de la prison de Belleoeuve, le président décide que le gardien chef de cet établissement serait convoqué par dépêche.
L'audience est levée à midi.

Audience du soir
Il reste encore une dizaine de témoins à entendre.
Le premier qui défilie à la barre est le brigadier Parsigny, de St-Etienne.
Ce témoin donne des renseignements sur les accusés et parle longuement sur les découvertes faites récemment au domicile de Bonnet.
Il déclare ensuite que ce furent Arnaud, Bost, Marcoz et Bonnet père qui commirent ce vol chez M. Poyez, marchand de chaussures.
Parlant de l'affaire de Saint-Genest-Malifaux, il dit que le coup fut arrêté chez Coste. Une première expédition fut organisée, mais elle n'aboutit pas, parce qu'en cours de route, le cheval de Coste dont on se servait, refusa de marcher.
Il ne peut donner aucun détail sur la façon dont l'affaire fut exécutée.
Un jour Coste lui a dit : « C'est la bande de Lyon qui a fait le coup ».

M. Portier demande si le témoin n'a pas été condamné pour vol commis au préjudice de Coste, son ancien patron.
Jacob répond que oui.
Bost Jean-Marie, boulanger, rue Villebeuf, frère de l'accusé, dit que Coste lui a raconté l'expédition de St-Genest-Malifaux, ajoutant qu'il en avait bien fait d'autres.

A Lyon, et-il dit, nous avions été voler chez une veuve, quand au moment de partir, nous nous sommes aperçus que cette femme était dans son lit. Nous l'avons aux trois quarts assassinée. Jamais les journaux n'en ont parlé.
Coste nie avoir parlé de l'affaire de Saint-Genest-Malifaux. Quant à celle de Lyon, il avait voulu se moquer du témoin en lui racontant une chose qui n'avait jamais existé.

Marguerite Curchaud, femme Bost, raconte que son mari et Coste Edouard sont venus dans la maison de tolerance où elle est entrée par l'intermédiaire de son dernier, et qu'ils ont parlé devant elle de l'affaire de Saint-Genest-Malifaux.

Cette déposition produit une certaine impression sur le jury.
Richard Henri, gardien à la maison d'arrêt de Bellevue, étant chargé de la bibliothèque, a intercepté une correspondance entre Coste et Digonnet. Les deux accusés se servaient des livres qu'on leur prêtait pour se transmettre leurs lettres.

L'une de ces lettres disait : Du courage ! mions jusqu'au bout.
Gagner, gendarme à Saint-Etienne, a surpris une conversation entre Bost et Coste Edouard qui se trouvaient enfermés dans les cellules du dépôt du Palais de Justice.

Coste aurait dit à Bost : Pourquoi as-tu dit que tu m'avais donné un billet de 1.000 francs ?
— J'ai dit la vérité a répondu Bost.

CHRONIQUE REGIONALE
FIRMINY. — Accidents du travail. — Mentionnons les suivants :
— Jacques Colombet, 53 ans, terrassier au service de M. Roussel, a été heurté et contusionné au thorax par un tombereau.
— Etienne Chol, 45 ans, piqueur au puits Lachaux, s'est blessé à l'épaul droit en soulevant une benne.

— Marcellin Homeyer, 46 ans, entrepreneur, a été blessé à la jambe droite par la chute d'un bloc de houille.

— Voleurs de poules. — La nuit dernière des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans le poulailler du sieur Lafond, rue Nationale, et ont fait main basse sur les poules qui s'y trouvaient.

— Dans la gendarmerie. — M. Lapeyre gendarme dans notre ville, vient d'être nommé brigadier à Finsol (Haute-Loire). M. Lapeyre qui était depuis sept ans à la brigade de notre ville, avait su s'attirer l'estime du public et de tous ses collègues.

— Trouvé mort. — Hier soir, le nommé François Garinand, âgé de 60 ans, un mendiant mieux connu sous le sobriquet de Jean-Pique, a été trouvé mort dans la grange du sieur Reynondier, cultivateur à Raboin, commune de Thieux, où il couchait souvent.

La gendarmerie et le docteur Berthillier sont venus sur les lieux pour faire les constatations.

— Filles scolaires laïques. — Concours du Puy. — Les membres honoraires et les familles qui désirent prendre part à la sortie de notre jeune phalange sont priés d'adresser leur adhésion à M. Dubois, instituteur avant le 27 courant.

DERNIERE HEURE

Sénat
Séance du 25 juin.
La séance est ouverte à 2 heures 40 sous la présidence de M. Fallières.

Le président annonce qu'il a reçu communication d'une proposition de MM. Meunier et Massé, et que M. Alicand demande la nomination d'une commission spéciale.

M. Combes demande le renvoi de la proposition à la commission déjà existante des congrégations.
La proposition Meunier et Massé est, par 173 voix contre 98, renvoyée à la commission des congrégations.

Tirages Financiers
Paris, 25 juin
Le n° 91 683, gagne 100.000 francs, Les n° 149.532 — 57.988 gagnent chacun 10.000 francs.

EN SERBIE
Belgrade, 25 juin
Le roi a prêté solennellement serment ce matin à 9 heures, devant la Soudouchine et le Sénat. La cérémonie a été très imposante.
Après avoir prêté serment le roi a adressé une proclamation au peuple.
Une revue des troupes a été passée à 10 heures et demie.

Le Congrès des Manufactures de tabac
Paris, 25 juin
Le congrès des ouvriers des manufactures de tabac a continué ce matin ses travaux à la Bourse du travail.
Le principe de la journée de 8 heures et d'une augmentation de deux dixièmes a été maintenu. C'est-à-dire que les salaires actuels pour la journée de 10 heures resteront les mêmes pour la journée de 8 heures.

Après les explications de Mme Vidal de Toulouse, du citoyen Honoré, de Paris, des délégués de Limoges et de plusieurs autres congressistes on a décidé de constituer les sections qui devront faire connaître leur réponse avant 15 jours.
M. Cadat a donné des explications sur le projet relatif à l'abaissement de l'âge pour les retraites, qui est de 50 ans et pour les retraités, qui est de 50 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes. M. Cadat a promis de soutenir au parlement les revendications des ouvriers et les a engagés à faire les démarches auprès des députés qui ont des manufactures de tabac dans leurs circonscriptions.

Nouvelles de Madagascar
Marseille, 25 juin.
La correspondance particulière de Madagascar arrivée ce matin par « Le Melbourne » nous apporte les nouvelles suivantes :

Tananarive, 28 mai.
Des réunions hippiques extrêmement brillantes ont eu lieu du 21 au 24 mai sur l'hippodrome de Mahamasina à Tananarive ; elles ont compris une exposition chevaline permanente, des produits du pays, un concours d'équitation et de panage, par les jeunes malgaches, un concours hippique et des courses auxquelles ont pris part des concurrents européens et indigènes.

Ces réunions ont obtenu le plus vif succès. Ces diverses épreuves ont mis surtout en lumière les progrès réalisés depuis quelques années dans l'élevage à Madagascar, la monte des cavaliers malgaches, et les soins qu'ils ont epris aujourd'hui à donner à leurs chevaux.

Sur la place de Mahamasina également le sport club de Tananarive, a organisé pour la durée des fêtes une exposition des arts de la femme malgache, qui a obtenu le plus vif et le plus légitime succès. De magnifiques collections de dentelles, soie ou fils, broderies, tissus de fils, tissus de soie de Chine, de soie Betsileo, de soie d'araignée de Madagascar, d'articles de chapellerie, sparterie et vannerie, etc, ont pu être rassemblées en quelques jours et ont témoigné de la dextérité des ouvriers malgaches pour ces genres de travaux.

Dans l'intervalle des fêtes hippiques, le 23 mai, le gouverneur général a procédé en présence des autorités civiles et militaires, des consuls étrangers et d'une foule énorme d'indigènes, accourus de tous les points de l'Emyrne, à l'inauguration du buste de Jean Laborde, le français illustre, qui, il y a plus d'un demi-siècle fut le précurseur de l'établissement de notre domination à Madagascar.

Dans le discours qu'il a prononcé, le gouverneur général a rappelé la double carrière de Jean Laborde à Madagascar, comme éducateur du peuple malgache, et comme consul de France.

Pour la cérémonie on avait groupé autour du monument les quelques vieux ouvriers de Laborde, qui survivent encore. Un défilé a suivi la cérémonie.

Le « Journal Officiel » de la colonie publie un rapport extrêmement intéressant du capitaine Mouneyres, chef de service des mines à Madagascar, et de M. Baron qui ont accompli récemment une importante mission scientifique dans les régions du nord-ouest et de l'ouest de l'île. Les explorateurs ont déterminé d'une façon rigoureuse et scientifique la nature géologique des diverses régions visitées.

Au point de vue minier, ils ont reconnu dans la vallée de la Tsiribichina, des gisements paraissant renfermer des pierres précieuses, des alignements de roches anciennes d'aspect aurifère, qui semblent devoir attirer l'attention des prospecteurs. Ils ont rapporté aussi de précieuses indications sur la flore et la faune des régions qu'ils ont traversées.

Dans un article intitulé « pailles et chaoux ». Le « Journal Officiel » de la colonie attire aussi l'attention des colons européens et des indigènes, sur le grand intérêt qu'il y a de développer la récolte des pailles et l'industrie de la chapellerie à Madagascar.

ETAT CIVIL
Blanchet Marie Jeanne, 33 ans, cartonniers, rue Praire, 13, née à Lyon, veuve de Victor-Louis Montausan.

Durant Victor-René, 5 ans 1/2, fils de Louis Durand, charpentier, rue César-Bertholon 27, et de Rosine Claude.
Durand Mathieu, 3 jours, fils de Louis Durand, charpentier, rue César-Bertholon 27, et de Rosine Claude.
Teyssier Claude, 45 ans, mineur, ancien chemin de Saint-Genest-Lerpt, 14, né à Saint-Jean-Bonnefonds, (Loire).
Viallon François Annet, 7 mois, fils de Georges-Louis Viallon, employé de commerce, rue Praire, 10, et de Claudine Lacroix.
Lassablière Jeanne, 21 ans, passementière, rue du Puy.
Louison Jean-Claude, 43 ans, mineur, rue de la Croix de Mission, 10, né à Beaubrun.
Souchon Julie, 70 ans, ménagère, rue Royet, 63, veuve de Pierre Tichon.
Devun Jean-Baptiste, 58 ans, négociant, rue des Arts, 13.
Dablanc Germaine Lucie Catherine, 3 mois, fille de Alfred Dablanc, boulanger, rue du Puy, 58, et de Louise Arnaud.
Naissances : 9. Mariages : 3. Décès : 10.

COMMUNICATIONS
ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE TREYVE. — Les anciens élèves des écoles laïques du Soleil, du Treyve et du Marais, ont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 27 courant, à 8 heures précises du soir, à l'école du Treyve, en vue de former une société fédérale d'anciens élèves.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS MILITAIRES DE TUNISIE. — MM. les sociétaires sont prévenus qu'une réunion aura lieu le samedi 27 juin courant, à 9 heures du soir, au siège de la Société.
Ordre du jour : Tirage de la tombola. Réception de nouveaux membres. Versement des cotisations. Nomination d'un membre du bureau.
Vu sa grande importance, elle commencera à 9 h. 1/4 très précises ; tout sociétaire en retard sera passible d'une amende de 0 fr. 25 et chaque sociétaire absent sera amendable de 0 fr. 50.

ANCIENS SOLDATS DU 38^e DE LIGNE
L'assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, aura lieu le samedi 27 juin courant, à 8 heures et demie précises du soir, au siège de la Société, café Poncet, 5, place de l'Hôtel-de-Ville.
Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; Admissions, radiations, exclusions ; Compte-rendu moral et financier de la Société ; Proposition à faire par le Conseil concernant la limite d'âge ; Rapport de la Commission des fêtes ; Nomination des membres sortants du Conseil ; Questions diverses.

P.S. — Tous les sociétaires sont tenus d'assister à l'assemblée générale, sous peine de l'amende de UN FRANC, prévue par les statuts ; ils doivent être porteurs de la lettre de convocation, qui leur sera demandée à l'entrée.

UNION DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS DE LA LOIRE. — Réunion du Conseil d'administration le vendredi 28 juin à 8 heures du soir.
Ordre du jour : Urgent.

SOCIETE AMICALE ET FRATERNELLE DES ENFANTS DU CANTON DE ST-BONNET-LE-CHATEAU. — La sortie d'été, décidée par l'assemblée générale, doit avoir lieu cette année à St-Bonnet-le-Château, le dimanche prochain, 28 juin ; les sociétaires sont instamment priés de bien vouloir s'inscrire pour le banquet, au siège social, rue de la Loire 13, chez M. Machon, d'ici à vendredi 26 courant, avant 3 h. de l'après-midi, passé ce délai, aucune inscription ne pourra être reçue.

Les sociétaires sont informés que sur la demande de la municipalité de St-Bonnet-le-Château, la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. mettra en marche, le dimanche 28 juin, un train spécial partant de St-Bonnet à 8 h. 35 du soir pour arriver à St-Etienne à 10 h. 30. Ce train s'arrêtera à toutes les stations.

SPECTACLES & CONCERTS
CABARET MONTMARTROIS. Café Neuf. — Tous les soirs à partir de 8 heures et demie. — Salle comble, succès mérité. — G. Stein le Maître de Céans, est toujours tel qu'il y a trois ans. — Nicholsonette rallie tous les suffrages, par sa jolie voix. — Harak à la voix puissante, interprète les œuvres classiques. — Le piano est tenu avec talent par le compositeur Lablond. — Au résumé, délicieuse soirée.

BRASSERIE HILAIRE. — Théâtre Guignol. — Adieu de la troupe Pierrot. — Semaine de clôture. — Aujourd'hui et demain, Paul et Virginie, parodie en 4 actes. — Jeudi et dimanche, matinée à 3 heures et demie. — Représentations à domicile.

Condamnés à la calvitie
Il est vraiment curieux que la science soit restée si longtemps désarmée contre la calvitie.
Ainsi qu'on était arrivé à démontrer la machine humaine dans ses rouages les plus intimes, alors que ni la pulpe cérébrale, ni la fibre musculaire ou nerveuse, ni l'étoffe palpante des cellules, n'avaient plus guère de secrets, la physiologie et la pathologie des cheveux étaient restées dans l'entente et la culture rationnelle de cette toison caprice s'était en core à créer.
Un homme enfin s'est rencontré qui, consacrant toute sa science et tout son art à régénérer la chevelure, a fondé de toutes pièces — on peut le dire — la thérapie du cuir cheveu, cet homme c'est le professeur Busch. C'est à lui qu'on est le professeur Busch. C'est lui qu'on doit la remarquable découverte des propriétés si curieuses que possède un alcaloïde du Jaborandi, le chlorhydrate de Pilocarpine, de féconder le bulbe pileux et de créer du véritable cheveu ; puis la composition si complexe de la Séve Capillaire qui porte son nom, l'unique remède efficace contre la calvitie et les affections du cuir cheveu, le seul qui soit basé sur des principes rationnels et scientifiques.

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

Le paquet de 10 sel pur réellement extrait dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet Sel VICHY-ETAT, 0 fr. 10

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel pur réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger : un paquet SEL VICHY-ETAT.

La Grande Marque Française des Desserts Fins.
BISCUITS
PERNOT
MARSEILLE, PARIS, LYON, L'ILE-DE-FRANCE, BELGIQUE, (4 Usines)

GRANDS SUCCÈS.
Suprême Pernet
« le meilleur des desserts fins. »